

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Neuvième Réunion du Comité consultatif <i>La Serena, Chili, 9 - 13 mai 2016</i></p> <p>Rapport du gouvernement dépositaire sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (Canberra, 19 juin 2001)</p> <p><i>Australie</i></p>
---	--

RÉSUMÉ

L'Australie est ravie de fournir en **ANNEXE 1** le Rapport du gouvernement dépositaire sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (Canberra, le 19 juin 2001). Le rapport est daté du 11 mars 2016.

ANNEXE 1.

**RAPPORT DU GOUVERNEMENT DÉPOSITAIRE DE
L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

(Canberra, le 19 juin 2001)

Dépositaire : Australie
Entrée en vigueur : le 1 février 2004

Date du Rapport : le 11 mars 2016

1. L'Australie, en qualité de gouvernement dépositaire de l'Accord sur la protection et la conservation des albatros et des pétrels (l'Accord), a le plaisir de rendre compte de l'état de l'Accord.
2. L'Australie informe les Parties à l'Accord que le 6 août 2015, le puffin à pieds roses (*Ardenna creatopus*, syn. *Puffinus creatopus*) a été ajouté à la liste des espèces de pétrels en Annexe 1 de l'Accord. Une copie de l'Annexe 1 révisée se trouve en pièce jointe.
3. L'Australie informe en outre les Parties qu'il n'y a pas eu de ratification, d'adhésion ou de retrait de l'Accord depuis le dernier Rapport du gouvernement dépositaire (en date du 3 février 2015, diffusé sous la cote RdP5 Doc 07 (Point 3.2 à l'ordre du jour), lors de la Cinquième Réunion des Parties, qui s'est tenue à Santa Cruz de Tenerife, en Espagne, du 4 au 8 mai 2015).
- 4 Une copie de la liste d'état de l'Accord est présentée ci-dessous :

Parties à l'Accord	Date de signature (sous réserve de ratification)	Ratification Adhésion - (a) Acceptation/Approbation - (A) Signature définitive - (sd)	Entrée en vigueur pour les Parties
Argentine	19 jan. 2004	29 août 2006 (voir note 3)	1 nov. 2006
Australie	19 juin 2001	4 oct. 2001 (voir notes 4 & 5)	1 fév. 2004
Brésil	19 juin 2001	3 sept. 2008	1 déc. 2008
Chili	19 juin 2001	13 sept. 2005	1 déc. 2005
Équateur	18 fév. 2003	18 fév. 2003	1 fév. 2004
France	19 juin 2001	28 juin 2005 (A)	1 sept. 2005
Nouvelle-Zélande	19 juin 2001	1 nov. 2001	1 fév. 2004
Norvège	s/o	5 mars 2007 (a)	1 juin 2007
Pérou	19 juin 2001	17 mai 2005	1 août 2005
Afrique du Sud	6 nov. 2003	6 nov. 2003	1 fév. 2004
Espagne	30 avr. 2002	12 août 2003	1 fév. 2004
Royaume-Uni	19 juin 2001	2 avr. 2004 (voir notes 1 & 2)	1 juil. 2004
Uruguay	s/o	9 oct. 2008 (a)	1 jan. 2009

Notes

1. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont ratifié l'Accord en leur nom propre et au nom du Territoire antarctique britannique, des îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)¹.
2. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a étendu sa ratification pour y inclure le Territoire de Tristan da Cunha. L'action décrite ci-dessus a été effectuée à Canberra le 13 avril 2006 lorsque la notification par note diplomatique N° 17/06 émanant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été reçue par le dépositaire. Conformément à la pratique en vigueur au Royaume-Uni l'élargissement de l'Accord au Territoire de Tristan da Cunha est entré en vigueur à la date de réception de ladite notification.
3. La République argentine a déposé son instrument de ratification le 29 août 2006 avec une déclaration pour faire objection aux conditions de la ratification du Royaume-Uni².
4. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien a exercé son droit de réserve par note diplomatique relativement à l'entrée en vigueur de l'amendement porté à l'Annexe 1 de l'Accord le 14 février 2007.
5. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien a notifié qu'il retirait sa réserve sur l'entrée en vigueur de l'amendement porté à l'Annexe 1 de l'Accord le 23 novembre 2007.

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

² *Ibid*

**Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels en date du
19 juin 2001 à Canberra**

Annexe 1

**Espèces d'albatros et de pétrels auxquelles s'appliquera l'Accord à dater du
11 mars 2016**

Albatros (22 espèces)

Diomedea exulans
Diomedea dabbenena
Diomedea antipodensis
Diomedea amsterdamensis
Diomedea epomophora
Diomedea sanfordi
Phoebastria irrorata
Phoebastria albatrus
Phoebastria immutabilis
Phoebastria nigripes
Thalassarche cauta
Thalassarche steadi
Thalassarche salvini
Thalassarche eremita
Thalassarche bulleri
Thalassarche chrysostoma
Thalassarche melanophris
Thalassarche impavida
Thalassarche carteri
Thalassarche chlororhynchos
Phoebetria fusca
Phoebetria palpebrata

Pétrels (9 espèces)

Macronectes giganteus
Macronectes halli
Procellaria aequinoctialis
Procellaria conspicillata
Procellaria parkinsoni
Procellaria westlandica
Procellaria cinerea
Ardenna creatopus, syn. Puffinus creatopus
Puffinus mauretanicus